



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

**Chemin Communal du IIIème Millénaire - Acquisition PINTAULT
- secteur 9 : La Tranchée**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040019

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du Chemin Communal du IIIème Millénaire, par délibération du 30 mars 2000, il a été décidé d'acquérir de Madame PINTAULT une parcelle de terrain cadastrée section EV n° 30 pour une superficie de 768 m².

Suite au bornage, cette parcelle a été divisée en EV n° 78 pour 17 m² comprise dans la Déclaration d'Utilité Publique concernant le Chemin Communal du IIIème Millénaire, et n° 79 pour une superficie de 751 m².

En conséquence, le prix et indemnités mentionnés dans la délibération précitée basés sur l'avis du Domaine (soit 0,23 €/m²) deviennent :

1 – pour la partie comprise dans la Déclaration d'Utilité Publique cadastrée section EV n° 78 pour 17 m², soit une indemnité principale de 3,91 €, à laquelle s'ajoute l'indemnité de remploi de 0,58 € soit 4,49 € ;

| | |
|--|----------|
| 2 – et pour le surplus, cadastrée section EV n° 79 pour 751 m², soit un montant de | 172,73 € |
| et l'indemnité pour perte des plantations existantes d'un montant de | 58,69 € |

Soit un montant global pour cette opération de **235,91 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles conditions de cette acquisition liées à l'acquisition totale de la parcelle ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces-Verts 8200 – 3014 – 8231 – 2111 de l'exercice correspondant.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 36 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 9 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)